Ligue du Grand Est de Football

Assemblées générales
ordinaire et extraordinaire

Samedi 28 novembre 2020
à partir de 16 h

Ligue du Grand Est de Football

Assemblées générales
ordinaire et extraordinaire
Samedi 28 novembre 2020 à partir de 16 h

Ordre du jour

. Ouverture de l'assemblée générale par Monsieur Albert Gemmrich, président de la LGEF
. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 novembre 2019
. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
Modification des statuts de la Ligue du Grand Est de Football par M. Jean-Marie Thiriet, membre du comité directeur
. Clôture de l'assemblée générale extraordinaire
. Compte rendu financier de la saison 2019-2020 par Monsieur Michel Spindler, trésorier général
. Rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020
. Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020 et affectation du résultat en report à nouveau
. Approbation du budget prévisionnel 2020-2021 par Monsieur Michel Spindler, trésorier général
. Situation de l'établissement de Reims
. Textes réglementaires
. Clôture de l'assemblée générale

Statuts de la LGEF
Rappel

Art. 12.1.1.
« Les clubs de ligue sont les clubs dont l'équipe senior première est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la ligue ou par la fédération.
Art. 12.2
*Chaque « **club de ligue** » dispose d'un nombre de voix déterminé par l'addition des voix attribuées à chacune de ses équipes nationales et régionales ayant terminé leur compétition au terme de la saison précédente.*
Les clubs de district (clubs ne répondant pas à la définition clubs de ligue ci-dessus) sont représentés à l'assemblée de la ligue par les délégués élus par les assemblées générales des districts. »

Le représentant direct du club est le président dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club, disposant d'un pouvoir signé par ledit président.
Un président de club qui n'assiste pas personnellement à l'assemblée générale peut se faire représenter par un président d'un autre club de ligue à la condition que ce dernier représente déjà lui-même son propre club à l'assemblée et qu'il produise le pouvoir dûment complété et signé qui lui a été attribué.
Il n'est pas autorisé d'attribuer un pouvoir de club à un membre d'un comité directeur ou à un délégué de district.

Un délégué de district indisponible ne peut se faire représenter que par un délégué suppléant régulièrement élu par l'assemblée de son district dans le respect des statuts en vigueur.

Ligue du Grand Est de Football

Assemblée générale

9 novembre 2019 à Villers-lès-Nancy

Présidence de M. Albert Gemmrich

Etaient présents ou représentés. Ont régulièrement émargé pour participer aux votes :

➔ **Délégué(e)s des districts**

M[mes] et MM. Michel Aucourt, Jehan Banet, Dominique Paul (représentant Christelle Barthel), Christian Baudier, Pierre Beretta, Maurice Biancalani, Jean-Marie Briclot, Claude Flaget (représentant Guy Collier), Pierre Simon (représentant Frédéric Cottret), Patricia Bischoff (représentant Michel Dallet), Philippe Clément (représentant Franck Daval), Jacky Degen, Vito Di Benedetto, Antoine Falchi, Brahim Fouzari, Bertrand Gaudriller, Annick Geoffroy, Georges Borkowski (représentant Christophe Georg), Pierre Taesch (représentant Alain Gérard), Jacky Gheza, Bernard Gibaru, Nathalie Gignac, Fabien Gensbittel (représentant Hubert Goetz), Raphaël Gosset, Michel Gotté, Cyril Goudot, Marc Haenel, Michel Helye, Bruno Herbst, Henri Vigneron (représentant Jean-Yves Heusser), Michel Wirig (représentant Christian Hocquaux), Jean-Marc Haffner (représentant Jean-Louis Humbert), Stéphane Hutin, Patrice Kihl, Franco Di Sangro (représentant Joël Klein), Hervé Koenig, Roger Lagrange, Jean-Pierre Lamotte, Pascale Lapôtre, Patrick Bercelet (représentant Alain Lecuyer), René Marbach, François Marcadé, Guy Marcy, Maryse Mathy, Roland Mehn, Jean-Marc Oudin, Philippe Paulet, Eric Collinet (représentant Pascal Roton), Raymond Kueny (représentant Paul Ruthmann), Jean-Marie Schmitt, Christophe Sollner, Noëlle Sontot, Jean-Marie Thiriet, Bernard Tournegros, Daniel Uriet, Bernard Valsaque, Xavier Renard (représentant Monique Vautrin), Daniel Vidot, Fernand Willmann, Franck Zimmerlin, Patrice Zindy.

➔ **Représentants des clubs**

Achen Etting Schmittviller 2008, ASI Avenir Football (Adamswiller), AS Algrange, AS Altkirch, CSO Amnéville, ES Andelot Rimaucourt Bourdon, AM.S Asfeld, US Avize Grauves, CS Ageen, SC Baccarat, Bar-le-Duc FC, Bar-sur-Aube FC, F. Barsequanais F., FC Bartenheim, US Bazeilles, FC Bennwihr, AS Berrwiller Hartmannswiller, Stade de Reims, AS Bettborn Hellering, ASC Biesheim, AS Bischoffsheim, FC Blagny-Carignan, AC Blainville-Damelevières, CS Blénod, AS Blotzheim, FC Bogny-sur-Meuse, CA Boulay, FC Nord Est Aubois, US Briotine, FC Brunstatt, US Etain Buzy, US Cattenom, Cernay FC, Cheminots S. de Chalindrey, ASPTT Châlons, FCO Châlons, RC Champigneulles, SL de l'Ornel Chancenay, FC Le Theux, O. Charleville Neufmanil Aiglemont, US Châtel St Germain, FC Chaumont, Chevillon ST., Stadium Racing Colmar FA, FC Cormontreuil, FC Dahlenheim, ES Avière Darnieulles, US Diemeringen Voellerding 94, FC Allobais Doncherois, Qui Vive Douzy, SC Drulingen, FC Drusenheim, FC Eckbolsheim, US Eclaron, RC Epernay Champagne, SA Epinal, AS Erstein, ES Fagnières, ES Fameck, US Fisme Ardre Vesle, US Forbach, Nord Ardennes (Fromelennes), US Fumay Charnois, AS Girancourt Dommartin Ch., ES Golbey, AS Gondreville, AGIIR Florival (Guebwiller), AS Guemar, AS Guerting, AS Platania Gundershoffen, FC Hagenthal Wentzwiller, FCSR Haguenau, GS Haroué Benney, FC Hayange, FC Hegenheim, ES Heillecourt, FC Herrlisheim, FC Hettange Grande, US Hirsingue, FC Hirtzbach, FC Hirtzfelden, AS Hoerdt, AS 1919 Huningue, AS Hunspach, FA Illkirch Graffenstaden, AS Illzach Modenheim, US Ittenheim, Jarville Jeunes SF, SR Kaysersberg, FC Kembs Réunis, ASL Koetzingue, RCS Chapelains, CO Langres, AF Laxou Sapinière, AS Lay ST Christophe, USA Le Chesne, E. Centre Ornain, FC Longeville les St Avold, ES Longuyon, AS Ludres, FC Lunéville, ES Macheren, US Maizières et Chatres, SC Marly, Alliance Sud Ouest F. Aubois (Mesnil St Loup), FC Metz, ES Messine, APM Metz FC, RS Magny, UL Plantières Metz, Metz ESAP, ES Molsheim Ernolsheim, FC Monswiller, US Montier en Der, AS Morhange, FC Mulhouse, Real ASPTT Mulhouse CF, US Azzurri Mulhouse, Mouloudia C. Mulhouse, AS Red Star Mulhouse F., AS Mundolsheim, AS Nancy Lorraine, GS Neuves-Maisons, FC Nogentais, AS Nomexy Vincey, US Nordhouse, US Nousseviller, FC Novéant, FC Oberhergheim, US Oberlauterbach, FC Obermodern, FC SR Obernai, US Oberschaeffolsheim, AS Ohlungen, US Oiry, FC Ostheim-Houssen, FC Bassin Piennois, FC Pont-à-Mousson, Racing HW96, ES Prauthoy Vaux, AS Prix-lès-Mézières, FC Pulnoy, US Raon l'Etape, AS Réding, EF Reims Ste Anne Chatillons, US Reipertswiller,n ASP Tournes Renwez Mazures Arreux Montcornet, Rethel SP, FC Riedisheim, AV .S Bourg Rocroi, UL Rombas, Rosières OM, ES Rosselange Vitry 2013, US Saessolsheim, St Louis Neuweg F., St Geosmois FC, US Sarre Union, Sarreguemines FC, AS Sarrey Montigny le Roi, FC Saverne, SC Schiltigheim, FCE Schirrhein, FC 1920 Schweighouse s/Moder, CS Sedan Ardennes, FC Seichamps, SA Sezanne, RC Sezanne, FC Sierentz, E. Sorcy Void Vacon, US Soucht, FC Soultz ss/Forêts, FC Métropole Troyenne, E. Naborienne St Avold, JS Wehneck St Avold, SR St Dié Kellermann, S. Marnaval St Dizier, Esp. St Dizier, Remiremont St Etienne FC, FC Malgache (St Germain), AS St Julien-lès-Metz, JS St Julien FC, Essor du Melda (St Lye), St Max Essey FC, St Memmie O., FC St Mesmin, JS Vaudoise (St Parres), Argonne FC (Ste Menehould), FC Steinseltz, Still 1930, AS Strasbourg, RC Strasbourg Alsace, FC Kronenbourg (Strasbourg), FC Strasbourg Koenigshoffen, ASL Robertsau, AS Neudorf 1925, AS Menora Strasbourg, AS Pierrots Vauban Strasbourg, AS Elsau Portugais Strasbourg, AS Sundhoffen, AS de Taissy, SC Terville, ES Thaonnaise, ASP St François Thionville, FC Tinqueux Champagne, FC Trémery, ES Troyes Aube Champagne, ES Municipaux Troyes, USAG Uckange, FC Uffheim, AS Uhrwiller, AS Vagney, US Valmont, USI de la Blaise, FC Vendenheim, US Vendeuvre, FC de la Côte des Blancs (Vertus), CS Veymerange, COS Villers-lès-Nancy, ES Villerupt Thil, AS Villey-St-Etienne, Effort S. Vouzinois, SS Weyersheim, US Vallée de la Thur, FC Wintzfelden Osenbach 06, ES Witry-lès-Reims, FC Woippy, ES Woippy, CS St Etienne Wolxheim, FC Yutz, SS Zillisheim.

➔ **Assistent**

M. Jean-Paul Omeyer, vice-président chargé des sports représentant la Région du Grand Est ; M[me] Jocelyne Kuntz et MM. Gérard Cassegrain, Georges Ceccaldi, Michel Gendron, Marc Hoog, Jacques Hummer, Patrick

Leiritz, René Lopez, Joël Muller, Gérard Seitz, Michel Spindler, Ralph Spindler, Jacky Thiébaut, Francis Willig (élus du comité directeur) ; MM. Michel Caillo et Jean-Philippe Zorès (commission électorale).

L'assemblée générale de la Ligue du Grand Est de Football réunie ce 9 novembre 2019 à Villers-lès-Nancy compte 1 214 voix représentées sur les 1 521 possibles, soit 79,81 % : le quorum est atteint et l'assemblée peut donc délibérer valablement.

La président Albert Gemmrich ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux délégués et invités présents.
Il met aux votes **l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mai 2019 à Maizières-lès-Metz**.
Ce procès-verbal n'appelle pas de remarque particulière ; il est approuvé à 87,99 % des votes exprimés (4,25 % contre ; 7,77 % d'abstention).

Avant son intervention, le président invite l'assemblée à se recueillir à la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés cette saison. Il a une pensée particulière pour le football vosgien et le district des Vosges qui ont perdu une figure du football amateur de notre région en la personne de Monsieur Guy Antoine, ancien président du district des Vosges, ancien membre du conseil d'administration de la LFA.

Intervention du président Albert Gemmrich
« Mesdames, Messieurs,
Vous avez eu l'occasion de prendre connaissance du menu de la matinée et j'ai souhaité que nous puissions organiser cette assemblée générale autour de deux sujets importants : la question des finances et celle des réunions de secteur qui se sont déroulées dans tout le Grand Est depuis le mois de septembre avec vous tous.
Concernant les finances, revenons quelques instants sur l'assemblée de mai dernier, à l'occasion de laquelle vous n'avez pas voté le budget prévisionnel qui vous était proposé. Cette assemblée a aussi permis à un certain nombre d'entre vous de faire part d'inquiétudes, de questions, d'incompréhensions voire d'exaspération. Nous avons entendu tout cela. Il est important d'apporter quelques éclaircissements.
Tout d'abord, quelle est la situation financière de la ligue ?
Depuis la fusion de nos trois ex-ligues, nous avons du mal à trouver un équilibre financier. En effet, nos charges sont restées globalement fixes alors que, dans le même temps, nous subissons des baisses d'un certain nombre de recettes.
A cela se sont ajoutées, pour cette saison, de nouvelles charges supplémentaires comme, par exemple, les aides aux déplacements des équipes de jeunes et féminines. Ces données ont donc engendré un nouveau déficit. Elles n'ont pas changé depuis mai dernier, mais nous vous avons écoutés et entendus.
Comme je vous l'ai écrit en juin dernier et répété lors des récentes réunions de secteur au cours desquelles nous avons pu largement échanger, je regrette que nous ayons proposé d'augmenter les tarifs des licences ou des changements de clubs alors que nous ne pouvions pas encore vous présenter le résultat concret des efforts que nous entreprenons actuellement, et j'en assume la responsabilité.
Voici donc les décisions qui ont été prises et qui vous seront proposées dans quelques minutes :
- Toutes les augmentations présentées en mai dernier ont été supprimées et je m'engage devant vous à ce que nos tarifs restent stables jusqu'à la fin du mandat.
- Malgré le vote négatif, les 71 000 € prévus pour les aides aux déplacements des équipes de jeunes et féminines sont maintenus. En effet, cet élément était une pièce indispensable du nouveau dispositif de ces compétitions et nous n'avons pas souhaité remettre en question l'intérêt de ces championnats en vous plaçant dans une situation financière compliquée en raison des déplacements.
- Nous avons épluché dans le détail tous nos comptes et avons fait le choix de réduire certains achats, opérations ou projets.
- Enfin, nous avons décidé d'assumer le déficit potentiel qui vous sera présenté et de le combler en puisant dans nos réserves. En fin de compte, il est assez normal que les premières années qui suivent une fusion ne se concrétisent pas par un équilibre immédiat. C'est le cas dans toutes les ligues qui ont fusionné.
Les choses étaient claires au début du mandat. J'avais annoncé le maintien des postes et des établissements. Ceci étant, nous sommes conscients qu'il nous faut réaliser des réformes structurelles de fond et nous y travaillons. Il s'agit d'évoquer nos bâtiments et la masse salariale de notre association. Dans l'attente, il nous faut donc assumer financièrement.
Nous souhaitons tous une orientation budgétaire claire pour l'avenir quant au retour à un équilibre durable. Comme nous vous l'avons dit, nous n'avons pas attendu pour entamer des réflexions profondes sur notre organisation et nous avons posé les premiers jalons d'une réorganisation qui s'avèrera plus rationnelle. Ce travail n'est pas tout à fait achevé et nous savons qu'il ne portera pas ses fruits immédiatement, mais il est primordial pour nous d'agir de façon responsable et de vous proposer des solutions plus concrètes pour l'avenir.
C'est pourquoi je proposerai que l'on puisse décider de ces sujets lors de la prochaine assemblée générale en juin 2020, après avoir échangé au préalable avec vous.
Michel Spindler, notre trésorier, reviendra plus en détails sur tous ces éléments dans quelques minutes, à l'occasion de la présentation des comptes de la saison dernière tout d'abord, puis du nouveau budget prévisionnel de la saison en cours que nous vous proposons.

Les finances de vos clubs sont un enjeu très important, mais nous avons également pu noter que vous étiez préoccupés par bien d'autres sujets. C'est pourquoi j'ai souhaité, dès le mois de juin dernier, vous proposer de venir vers vous dès la reprise de la saison, afin d'avoir des échanges francs et directs avec vous.
Cela a été chose faite lors des rencontres des mois de septembre et d'octobre à Rethel dans les Ardennes, à Lunéville en Meurthe-et-Moselle, à Oberhergheim dans le Haut-Rhin, à Montier-en-Der en Haute-Marne, à Vendenheim dans le Bas-Rhin et enfin à Saint-Avold en Moselle. Ces réunions ont été très constructives, et pour avoir discuté directement avec un certain nombre d'entre vous, vous sembliez également satisfaits.
Je tire donc un bilan plus que satisfaisant de ces rencontres. Elles nous ont permis de mieux nous connaitre, de nous découvrir parfois, et comme je vous l'ai dit à chaque fois, mon plus grand regret est de n'avoir pas pu organiser ces réunions plus tôt. J'ai eu l'occasion de vous en expliquer les raisons et je souhaite à présent que nous puissions inscrire ce type d'échange dans la durée.
Nous avons évoqué énormément de sujets lors de ces discussions. Certains sont revenus lors de toutes les réunions, d'autres étaient plus spécifiques. Je citerai :
- Le besoin de reconnaissance de la part de la ligue,
- Les problèmes financiers que vous rencontrez,
- L'évolution du bénévolat,
- La concertation des clubs avant de prendre certaines décisions,
- Les déplacements,
- Les licences,
- La composition des groupes,
- Les frais d'arbitrage,
- L'accompagnement des clubs auprès des collectivités,
- La réforme des compétitions jeunes et féminines,
- La formation des éducateurs et leur fidélisation au sein du club,
- L'accueil qui vous est réservé devant nos commissions,
- La règlementation des changements de clubs, notamment dans les zones frontalières,
- L'augmentation des contraintes de la part des instances, que ce soit au niveau du statut de l'arbitrage, du statut des éducateurs ou des jeunes,
- Le recrutement et la fidélisation des arbitres,
- Ou encore la formation et l'accompagnement de notre part face à la réglementation ou aux mutations à venir.

Tous ces sujets sont votre quotidien, nous en avons bien conscience. Lorsque j'évoquais la notion de service aux clubs dès le jour de notre élection, je pensais bien évidemment à l'accompagnement qui vous est dû face à tous ces enjeux. Cela implique nécessairement que nous ayons les ressources et les compétences pour vous soutenir.
Beaucoup de choses ont déjà été faites depuis le début de ce mandat ; nous étions devant une feuille blanche en janvier 2017 et nous nous sommes retroussé les manches afin de mettre en place les nouveaux championnats seniors et jeunes, d'harmoniser tous nos textes, nos pratiques, nos tarifs, nos commissions et ce, sur l'ensemble du territoire.
Mais j'ai tout de suite demandé de ne pas se contenter de ce qui est notre cœur de métier et j'ai souhaité également concentrer nos efforts sur les outils de structuration de vos clubs :
- Je pense notamment à la formation, des éducateurs bien sûr, qui fonctionne toujours très bien, mais également celles des dirigeants, indispensable pour une bonne gestion de vos clubs,
- Je pense aussi à l'accompagnement qui vous est dû en matière de professionnalisation, au travers du FAFA emploi notamment ou des agréments « services civiques ». Et puis notre ligue, à travers notre « Institut de formation régional », a été l'une des premières à s'engager à fond dans le dispositif du BMF en apprentissage qui en est cette saison à sa troisième promotion et qui est passée de 33 à 55 candidats !
- Le FAFA équipements et véhicules est également un levier très intéressant pour vous accompagner dans vos projets, et ce sont 950 000 € qui sont alloués chaque saison aux clubs du Grand Est
- Quand on parle structuration, on pense aussi aux labels fédéraux et l'accompagnement que l'équipe technique de la ligue vous apporte chaque saison.
- Et puis j'ai demandé à ce que nous innovions sur des projets qui vous touchent quotidiennement :

Je pense par exemple aux déplacements. Nous avons noué des partenariats avec des sociétés de bus ou de minibus qui doivent vous permettre de faire face aux enjeux de demain.
Je pense aussi à la vidéo et au partenariat avec Sporttotal qui nous permet d'équiper cette saison 46 clubs de caméras associées à un logiciel de statistiques. A terme, ce sont près de 100 clubs qui seront équipés !
Et puis il y a la valorisation de vos rencontres et évènements. Chaque week-end, plus de 30 personnes sont déployées sur vos terrains afin de rendre compte de vos matchs en images.
Aujourd'hui, 400 000 personnes, par semaine, suivent nos championnats sur les réseaux sociaux, ce qui fait de la Ligue du Grand Est la première ligue de France en la matière.
Enfin, il nous a semblé nécessaire de valoriser le plus possible les initiatives que vous prenez tout au long de la saison, que ce soit en matière d'éducation, de santé, de développement durable, d'inclusion, de citoyenneté ou de solidarité.

C'est le sens de la « Bourse aux projets » que nous avons créée pour vous et dont la 3e édition sera lancée cette saison. Au total, une quarantaine de projets sont récompensés chaque année pour une dotation globale de plus de 25 000 €.
Mais au-delà de tout ce qui a déjà été fait, nous voyons bien qu'il reste encore du chemin à parcourir et nous avons entendu que ce n'est qu'ensemble que nous y parviendrions.
Très concrètement, cela veut dire que nous souhaitons vous associer bien plus et sans doute différemment aux orientations à prendre pour notre football régional. Des sujets comme le statut de l'arbitrage ou bien les déplacements lors de nos compétitions doivent se débattre en amont du texte qui est finalement présenté en assemblée générale. Cela se faisait dans nos ex-ligues sous la forme d'assemblées consultatives ou de réunions préparatoires aux assemblées.
Les contours de notre nouvelle ligue nous ont fait penser un moment qu'il fallait aller vite et qu'une présentation en assemblée générale le jour « J » suffisait. Ce fut sans doute précipité et je m'engage donc à vous proposer des moments d'échanges et de débats sur des réformes ou des évolutions de textes à l'occasion desquels des représentants des clubs de tous niveaux pourront s'exprimer et amender nos travaux le cas échéant.
Nous aurons l'occasion de revenir sur ces réunions de secteur plus tard dans la matinée.
Chers amis, ce que je retiens par-dessus tout de ces dernières semaines, c'est le besoin réciproque de confiance dont nous avons besoin pour avancer ensemble sereinement.
Vous avez besoin d'avoir confiance en nous, c'est tout à fait naturel. Je peux vous garantir que moi, comme mes collègues du comité directeur ou l'ensemble du personnel, sommes profondément guidés dans notre engagement, par la satisfaction de vous accompagner au mieux. Il n'y a pas d'autre intérêt que celui-ci !
Mais nous aussi, avons besoin de sentir en retour votre soutien et votre confiance. Ce n'est qu'avec vous que nous pourrons être efficaces, que nous trouverons les solutions à vos préoccupations et que nous pourrons trouver le plaisir que nous avons en commun : celui d'être des bénévoles au service du football et de nos clubs ! »

Intervention de Monsieur Jean-Paul Omeyer, vice-président de la Région du Grand Est chargé des sports
« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
J'ai plaisir à être parmi vous et je remercie votre président de l'invitation.
Vous le savez, ces dernières années, le paysage institutionnel et le paysage sportif ont fondamentalement changé. Nous ne sommes pas au bout de toutes ces évolutions qu'il convient de maitriser dans un contexte pas toujours simple tant économiquement qu'au niveau politique ou du sport.
Je rappelle que nous sommes le pays qui doit accueillir les Jeux olympiques en 2024, avec un budget en baisse. La question se pose : quel sport en France demain ? Vous avez été percutés de plein fouet par ces évolutions ; que ce soit dans les territoires ruraux ou dans les grands clubs et évidemment, au niveau de la structuration de vos instances dirigeantes.
C'est le cas dans toutes les disciplines, avec une ampleur plus ou moins forte en fonction des disciplines.
J'ai vu avec beaucoup d'intérêt la démarche de vos dirigeants d'aller échanger, non pas dans des cercles fermés au sein des commissions ou comités directeurs, mais d'aller sur le terrain à votre rencontre pour, ensemble, essayer de construire un modèle du sport de demain et pour vous, quel football demain ?
En 2025, quelques nuages sont susceptibles de se greffer sur le football professionnel au travers de possibles championnats européens à vocations commerciales qui auraient un impact très important en faisant exploser quelques bulles financières dans les clubs professionnels, également au niveau des droits TV. Dans cette éventualité, les droits TV passeraient de 1,3 milliards l'année prochaine à 400 millions d'euros. Ce qui impacterait fortement le budget du sport en France puisqu'il est financé par le prélèvement de taxes (taxe buffet sur les retransmissions TV à hauteur de 5 % et 1,8 % sur les paris et la FDJ). Aujourd'hui, pour 100 euros prélevés, 52 euros vont au sport et 48 euros sont affectés ailleurs dans les budgets de l'Etat. L'Agence nationale du sport et les collectivités bataillent pour obtenir le déplafonnement de ces taxes qui feraient passer le budget du ministère de 450 millions à près d'un milliard en moins de trois ans, ce qui est conséquent. D'où l'importance des collectivités.
Au sein des collectivités, la « compétence sport » est partagée et il faut impérativement qu'elle le reste. L'abandon de la clause de compétence générale signifie la mort des petits projets des communes à petits effectifs ou des clubs de petite taille. Un territoire a besoin de tous pour avancer. Cela n'est pas simple et nous y travaillons.
A compter de janvier 2020, si les décrets sont pris dans les délais, le sport sera organisé sur le territoire à travers des conférences régionales du sport auxquelles seront associés des représentants de l'Etat, des collectivités, des mondes du sport et des entreprises et des usagers pour, ensemble, construire le sport de demain en France.
Nous sommes en train de construire le sport du 21e siècle en France à un moment où deux sportifs français sur trois pratiquent en dehors des clubs. Cela pose d'une part la question de l'individualisme croissant, également celle de l'accueil dans les clubs. Quelles sont nos capacités à apporter des services nouveaux pour que le club reste attractif ? Ce sont les enjeux de demain, il est important que le monde du sport s'implique et que le football, qui est le sport qui touche le plus grand nombre, s'implique lui aussi pour qu'ensemble, nous trouvions des solutions.
Je vous remercie pour votre attention. »

Présentation du compte-rendu financier 2018-2019 par Michel Spindler, trésorier général

Le trésorier général présente le bilan financier clos au 30 juin 2019 sur la base de 211 000 licenciés, 1 537 clubs actifs avec un total moyen de 137 licenciés par club.
Il commente le bilan qui est projeté et qui figure dans le livret de l'assemblée générale remis aux délégués.
Le trésorier général termine en précisant que pour la première fois, depuis le début de cette mandature, nous arrivons à un résultat positif de 19 000 euros et que depuis la fusion, tout est mis en œuvre pour arriver à un point d'équilibre ; nous sommes sur la bonne voie.

Intervention du commissaire aux comptes

Rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

I - Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 3 novembre 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue du Grand Est de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code du commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :
- Le montant des disponibilités représentant près de 33 % du total de l'actif a été validé.
- Les comptes « créances usagers » représentant plus de 17 % du total de l'actif ainsi que les dettes fournisseurs représentant près de 13 % du total du passif ont été analysés. Les travaux sur les circularisations se sont révélés satisfaisants.
- Une analyse des produits d'exploitation et des subventions d'exploitation a été effectuée afin de valider leur exhaustivité et la séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre comité directeur et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport spécial sur les conventions

Il m'appartient de vous présenter, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilisé et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612.6 du code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.612-5 du code du commerce, je vous informe n'avoir été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par votre comité directeur au cours de l'exercice écoulé. »

L'assemblée approuve le bilan et le compte de résultat à 83,18 %.

Présentation du budget prévisionnel 2019-2020 par Michel Spindler, trésorier général

Comme le président Gemmrich l'a précisé en ouverture d'assemblée, le nouveau budget présenté ce jour a été élaboré en tenant compte d'une amélioration du service en faveur des clubs avec, comme objectif principal, de ne pas dégrader leur trésorerie. Le budget présenté ne tient compte d'aucune modification du statut financier.

Ce budget est volontairement déficitaire et, dans le courant de l'année, un suivi minutieux des dépenses sera effectué dans tous les domaines pour les réduire dans la mesure du possible voire, éventuellement, récupérer des produits complémentaires.
Le service aux clubs est nettement amélioré par l'aide aux déplacements des jeunes et féminines.
Il est prévu de généraliser la caisse de péréquation des déplacements ; d'effectuer pour le compte des clubs l'avance du règlement des frais d'arbitres et ces montants là feront l'objet d'une caisse de péréquation.
Il a été rappelé lors des réunions territoriales avec les clubs qu'ils ont la possibilité d'effectuer des virements mensuels permanents dont ils choisissent le montant, pour éviter d'être en difficulté de paiement au moment de la réception du relevé.
L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel 2019-2020, tel que présenté, à 72,86 % des voix exprimées.

Rapport d'activités présenté par M. Georges Ceccaldi, secrétaire général

« Messieurs les présidents, Mesdames, Messieurs les représentants du football régional du Grand Est, chers amis, J'ai encore une fois le plaisir de vous présenter le rapport d'activités pour la saison 2018-2019
Un des axes principaux de cette mandature, le président l'a rappelé à de multiples reprises, c'est le « Service aux clubs », activité qui avait été présentée ici même il y a 2 ans par Ralph Spindler.
Mon focus de cette assemblée générale sera ciblé sur un plan important de ce service aux clubs à savoir, la formation.

Compte rendu activités formations IR2F saison 2018-2019

. Commission formation

Réunions en collaboration avec l'ETR
Séminaire national à Clairefontaine

. Les formations des dirigeants

566 dirigeants formés - 39 modules de formations du PFFD dispensés
Quelques chiffres : 15 formateurs, 147 femmes (26 %), 419 hommes (73 %), première ligue de France en nombre de dirigeants formés devant les ligues de Nouvelle Aquitaine et du Nord Pas de Calais.

- ***Connaissance de l'association : 3 modules***
  (Re)découvrir le cadre associatif du football
  Maîtriser l'environnement de l'association
  Appréhender les responsabilités de l'association et de son dirigeant
- ***Gestion de club, gestion de projet : 5 modules***
  Mobiliser et animer une équipe au service d'un projet
  Découvrir la méthodologie de projet
  Construire et promouvoir un projet
  Accompagner une équipe de football U6 à U11
  Développer la responsabilité sociétale de son club
- ***Gestion et ressources financières : 2 modules***
  S'approprier les clés de la gestion financière
  Optimiser les ressources financières de son club
- ***Fonction employeur : 2 modules***
  Recruter un salarié et financer l'emploi
  Accompagner le salarié et développer l'emploi
- ***Communication : 4 modules***
  Préparer et animer une réunion
  Développer son aisance à l'oral
  Réagir face à un conflit
  Communiquer à l'aide des réseaux sociaux

. Les formations des arbitres (FIA)

Sur la base du Kit de la DTA.
De nombreuses réunions et nombreux échanges ont eu lieu entre les représentants de l'arbitrage et ceux de l'IR2F afin de mettre en place la régionalisation des FIA dans des conditions rationnelles pour la saison 2019-2020.
Pour la saison 2018-2019, deux FIA ont été organisées sous l'égide de l'IR2F :

- Les 12, 19 et 26 juin au CREPS de Reims (Marne)
- Les 12, 19 et 26 juin à Girancourt (Vosges)

55 candidats ont été formés.

. La formation des éducateurs

Il convient de noter l'investissement important de l'équipe IR2F sur les formations professionnelles (BEF, BMF, BMF Apprentissage, etc.). La deuxième promotion du « BMF apprentissage » a été un beau succès avec 21 candidats diplômés.
A noter, concernant l'apprentissage, le travail réalisé en cette fin de saison afin de communiquer sur le dispositif 2019-2020 auprès des clubs.
Pour information, 57 candidats suivront un « BMF apprentissage » dans le Grand Est lors de la saison 2019-2020 ce qui fait de la LGEF, en volume, la ligue la plus performante sur ce dispositif.

Le nombre de stagiaires formés sur nos modules de formations est en hausse. Le nombre de stagiaires femmes est également en hausse (419 stagiaires femmes saison 2017-2018 et 485 pour la saison 2018-2019 ; 2 674 stagiaires hommes saison 2017-2018 et 2 715 pour la saison 2018-2019).
BMF : 123 stagiaires saison 2017-2018 et 100 pour la saison 2018-2019
BEF : 22 stagiaires saison 2017-2018 et 23 pour la saison 2018-2019
290 formations réalisées sur la saison 2017-2018, plus de 300 formations pour la saison 2018-2019.

L'emploi

L'IR2F est également un acteur important pour toutes les questions se rapportant à l'emploi. Accompagner les clubs dans leur structuration et développement est fondamental. Cet accompagnement passe également par la professionnalisation.
La ligue a donc créé une « Commission régionale FAFA emploi » avec trois élus et trois administratifs répartis géographiquement sur les trois anciens territoires afin de couvrir la Ligue du Grand Est et pouvoir ainsi répondre aux questions des clubs sur les nombreux dispositifs. 7 clubs ont formalisé des dossiers FAFA emploi. 7 clubs également ont des emplois en cours.
Il convient de préciser que ce travail est réalisé en étroite collaboration avec les équipes de « Profession Sport et Loisirs » au niveau régional qui est un acteur important dans l'accompagnement des clubs dans les démarches administratives et RH.
A noter aussi la formation de 115 délégués « Foot'Valeurs » sur le module « Régir face à un conflit » (IR2F).

Au niveau des commissions, je m'en voudrais de ne pas citer trois commissions moins connues que les commissions régaliennes mais dont les activités sont aussi importantes.
La « Commission de contrôle des clubs », en charge de 43 clubs concernés par le dispositif DNCG/CRCC qui, dans le cadre de son rôle de conseil aux clubs, a diffusé un guide d'information actualisé par les membres de la commission, le support DNCG pour la présentation de comptes et documents comptables. Le règlement applicable, le calendrier des envois obligatoires, le livret FFF – commissions régionales.
De nouvelles méthodes de travail appliquées au niveau de la dématérialisation des dossiers ont fait une CRCC opérationnelle et de belle qualité.
La « Commission de contrôle de changements des clubs » qui a harmonisé les procédures pour l'ensemble des clubs de la LGEF avec de nouvelles dispositions adoptées lors de l'assemblée générale de la LGEF en date du 30.05.2019 pour être appliquées dès la saison 2019/2020.
La « Commission régionale médicale », composée de spécialistes dont le rôle est de répondre aux questions médicales spécialisées qui peuvent leur être posées par le comité directeur, par les clubs, les arbitres ou les joueurs ; participent également à cette commission régionale les médecins des clubs professionnels, une représentante du football féminin, le représentant de la direction technique régionale et des arbitres ainsi qu'un kinésithérapeute.
La commission assume le suivi médical des joueurs et des arbitres grâce à une répartition géographique des médecins fédéraux sur les territoires et grâce également au vade-mecum médical sur le site de la LGEF et qui permet d'être visité par les clubs, les joueurs et les arbitres suivant leur demande.
Cette commission régionale a permis l'organisation du congrès médical national de la FFF à Nancy les 7 et 8 septembre 2018 avec un très gros succès.
A travers la présentation de ces trois commissions, j'ai voulu mettre l'accent sur le travail important accompli par toutes les commissions et tous les membres qui les composent avec, bien évidemment, l'appui des salariés de la LGEF, signe important du dynamisme de notre ligue et de ses territoires.
En précisant que le contrat est rempli au niveau administratif par l'adoption de textes règlementaires (RP) et compétitions, jeunes, féminines, futsal.
Place aux images maintenant : Une saison au féminin - La Coupe de France - La Coupe des régions UEFA - Les coupes du Grand Est - Le festival U13 PITCH - La tournée LGEF - Les pratiques diverses - Les bénévoles à Clairefontaine. Merci à la technique de cette réalisation.
Mesdames, Messieurs, merci de votre attention et comme chaque année, j'ai été fier de vous présenter ce rapport d'activités d'autant plus qu'il témoigne de la belle santé de notre football et de tout le travail réalisé sur le terrain.
Un grand merci, à mes collègues du comité directeur, à tous les membres des commissions et à vous toutes et tous.
Je vous remercie de votre attention. »

Modification des règlements particuliers par M. Georges Ceccaldi, secrétaire général

Le secrétaire général met aux votes la modification de l'article 30 « Délégués » telle que présentée dans les documents remis aux participants ; cette modification est adoptée à 98,18 % des votes exprimés.

Election de la délégation représentant les clubs à statut amateur et les clubs à statut professionnel aux assemblées fédérales

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le président Albert Gemmrich et le président délégué de la ligue, M. Joël Muller, ainsi que leurs suppléants respectifs MM. Michel Spindler et Marc Hoog, ont été élus en novembre 2018 pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020.

Ligue du Grand Est de Football

Assemblée générale

9 novembre 2019 à Villers-lès-Nancy

L'assemblée doit ce jour élire les délégués titulaires et leurs suppléants respectifs par tranche de 50 000 licences, les représentants du football diversifié aux assemblées de la LFA, également acter par ce vote les présidents des districts et leurs suppléants.
Sont élus à 88,36 % des voix exprimées :

Délégués de la LGEF aux assemblées fédérales élus en binômes au titre de la saison 2019-2020

Au titre des délégués par tranche de 50 000 licences

M. Georges Ceccaldi (titulaire) – M. Guy André (suppléant)
M. René Lopez (titulaire) – M. Michel Gendron (suppléant)
M. Gérard Seitz (titulaire) – M. Jacques Hummer (suppléant)
M. Jacky Thiébaut (titulaire) – M. Ralph Spindler (suppléant)

Au titre du football diversifié aux assemblées de la LFA :

M. Michel Keff (titulaire) – M. Francis Willig (suppléant)

Présidents des districts

Alsace : M. René Marbach ; suppléant M. Michel Aucourt
Ardennes : M. Bernard Gibaru ; suppléant M. Michel Stoupy
Aube : M. Philippe Paulet ; suppléant M. Patrick Voye
Haute-Marne : M. Patrick Leiritz ; suppléant m. Paul Roze
Marne : M. Gérard Cassegrain ; suppléant M. René Molle
Meurthe-et-Moselle : Jean-Marie Thiriet ; suppléant M. Yann Leroy
Meuse : Daniel Fay ; suppléant M. Christian Louis
Moselle : Christophe Sollner ; suppléant M. Roger Lagrange
Vosges : M. Bruno Herbst ; suppléant M. Christian Nichini

S'ensuit un temps d'échanges entre Monsieur Omeyer, représentant la Région du Grand Est, sur des sujets abordés par trois présidents de clubs du Grand Est, chacun abordant un thème qui touche particulièrement son club et les difficultés rencontrées, notamment la ruralité et les inégalités entre territoires, le bénévolat, les longs déplacements pour disputer certaines rencontres.

Remise de distinction

Madame Nelly Viennot, l'une des pionnières de l'arbitrage féminin de haut niveau, se voit remettre la médaille fédérale de vermeil par le président Albert Gemmrich, assisté de M. René Lopez, premier président délégué et de Madame Jocelyne Kuntz, représentante du football féminin au sein du comité directeur de la LGEF.

Clôture de l'assemblée générale par le président Albert Gemmrich

Mesdames, Messieurs, un grand merci à tous les intervenants et à toutes les personnes, notamment les services de la LGEF, qui ont œuvré pour la bonne organisation de cette assemblée ; à Jean-Paul Omeyer qui nous a fait l'honneur d'assister à cette assemblée générale dans son intégralité et d'y participer activement.
Avant de clôturer cette assemblée, j'aimerais encore vous dire que pour moi, il y aura « un avant » et « un après » assemblée. Nous avons largement évoqué la question des finances, et les mois qui viennent devront nous permettre de finaliser un modèle économique durable pour notre ligue, pour nos districts et pour vos clubs.
Dans le même temps, nous avons pris le parti d'aborder un certain nombre de sujets très directement et sans tabou. Le moment est venu d'entrer dans une phase de discussion, tous ensemble, afin de trouver des solutions pour satisfaire le plus grand nombre. Cela ne pourra se faire qu'avec vous.
Je veux remercier chaleureusement tous nos partenaires institutionnels et privés qui nous soutiennent avec passion et amitié, les représentants de la presse pour leurs indispensables relais, les membres bénévoles de la ligue et des districts qui œuvrent quotidiennement pour le fonctionnement de nos instances.
Merci à vous tous pour votre présence ce matin, pour votre engagement et pour le travail extraordinaire que vous accomplissez au fil des saisons pour vos licenciés, pour le football en particulier et pour la société en général.
Je vous souhaite une trêve reposante et méritée, et évidemment une bonne seconde partie de saison.
Merci pour votre attention. »

Sylvie Thevenin,
Assistante de direction

Proposition de modification des statuts de la LGEF

Première modification des statuts proposée aux votes

Objectifs

- Préciser la définition des clubs de Ligue, par rapport aux championnats de progression
- Mettre les statuts en conformité avec les statuts-types de la FFF
- Mettre en place une nouvelle répartition des voix en fonction de la mise en conformité précédente des statuts

Date d'effet : immédiate

Texte proposé

12.1 Composition

12.1.1. L'Assemblée Générale est composée :

- d'une part des représentants des Clubs de Ligue ;
- et d'autre part des délégués représentant les Clubs de District élus par l'Assemblée Générale des Districts suivant des modalités fixées ci-après.

(…)

Les « Clubs de Ligue » sont les Clubs dont l'équipe senior (masculine ou féminine) première, quelle que soit la pratique, est engagée ~~pour~~ au début de la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération

Les « Clubs de District » sont les Clubs ne répondant pas à la définition de « Club de Ligue ».

(…)

12.2 Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente.

~~Clubs de Ligue~~

~~Chaque « Club de Ligue » dispose d'un nombre de voix déterminé par l'addition des voix attribuées à chacune de ses équipes nationales et régionales (seniors, jeunes, féminines, futsal, football diversifié) ayant terminé leur compétition au terme de la saison précédente, selon le barème suivant :~~

~~Equipe évoluant en~~

~~- Championnat Nationaux masculins : 3 voix~~
~~- Championnat Régional 1 masculin (R1) : 3 voix~~
~~- Championnat Régional 2 masculin (R2) : 2 voix~~
~~- Championnat Régional 3 masculin (R3), et en dessous : 1 voix~~
~~- Championnats Nationaux féminins, jeunes, futsal, foot diversifié : 1 voix~~
~~- Championnats Interrégionaux féminins, jeunes, futsal, foot diversifié : 1 voix~~
~~- Championnats Régionaux féminins, jeunes, futsal, foot diversifié : 1 voix~~

Le nombre de voix attribué aux Clubs de Ligue est le suivant :
- 1 voix par tranche complète ou incomplète de 10 licences

Proposition de modification des statuts de la LGEF

~~Clubs de District~~

Le nombre de délégués représentant les Clubs de District est le suivant :

Les « Clubs de District » sont représentés par des Délégués élus par les assemblées générales des Districts, selon les dispositions de l'article 12.1.1 ci-dessus. Leur nombre est fixé par les Districts, selon un nombre minimal et maximal ~~est~~ déterminé en fonction du nombre des licences ~~du~~ des Districts comme suit :

- District Ardennes : mini 5, maxi 10
- District Aube : mini 4, maxi 8
- District Marne : mini 6, maxi 12
- District Haute-Marne : mini 4, maxi 8
- District Meurthe et Moselle : mini 8, maxi 16
- District Meuse : mini 3, maxi 6
- District Moselle : mini 11, maxi 22
- District Vosges : mini 4, maxi 8
- District Alsace : mini 20, maxi 40

~~Le nombre de licences pris en compte pour le calcul des voix des districts correspond à la différence entre la totalité des licences du district et le nombre de licences des « Clubs de Ligue » au 31 mars de la saison en cours, ou au 30 juin de la saison précédente si l'assemblée générale se déroule avant le 30 avril de la saison en cours.~~

~~Le nombre de voix attribué aux délégués représentant les Clubs de District est d'une (1) voix pour 200 licences ou fraction de 200 licences supérieure à 100 voix.~~

Le nombre de voix qui est attribué aux délégués représentant les Clubs de District est le suivant :

Ce nombre est déterminé suivant le principe selon lequel les Clubs de Ligue représentent 60% du nombre total de voix, et les délégués représentant les Clubs de District 40% du nombre total de voix.

Par conséquent :

- Le nombre total de voix attribué aux Clubs de Ligue, tel que fixé ci-dessus, représente 60% du nombre total de voix ;
- Le nombre total de voix attribué aux délégués représentant les Clubs de District représente 40% du nombre total de voix (Mode de calcul : nombre total de voix attribué aux délégués représentant les Clubs de District = 2/3 x nombre total de voix attribué aux Clubs de Ligue).

Ce nombre de voix attribué aux délégués représentant les Clubs de District est réparti entre les Districts au prorata du nombre de licences de chaque District sans les licences de leurs Clubs de Ligue respectifs, par rapport au nombre total de licences sans les licences des Clubs de Ligue (nombre entier immédiatement inférieur si le chiffre après la virgule est strictement inférieur à 5 ou nombre entier immédiatement supérieur si le chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5).

Le nombre de voix dont dispose chaque District est partagé égalitairement entre ses délégués. Si le nombre n'est pas exactement divisible, le reste est réparti aux Présidents de District respectifs. Si le nombre de délégués d'un district n'atteint pas le minimum fixé, seules les voix détenues par les délégués présents peuvent être exprimées.

Proposition de modification des statuts de la LGEF

Seconde modification des statuts proposée aux votes

Objectifs

Modifier la répartition des voix entre les Clubs de Ligue et les délégués représentant les Clubs de District

Date d'effet 1er février 2021

Texte proposé

12.2 Nombre de voix

(…)

Le nombre de voix qui est attribué aux délégués représentant les Clubs de District est le suivant :

Ce nombre est déterminé suivant le principe selon lequel les Clubs de Ligue représentent 51% du nombre total de voix, et les délégués représentant les Clubs de District 49% du nombre total de voix.

Par conséquent :
- Le nombre total de voix attribué aux Clubs de Ligue, tel que fixé ci-dessus, représente 51% du nombre total de voix ;
- Le nombre total de voix attribué aux délégués représentant les Clubs de District représente 49% du nombre total de voix (Mode de calcul : nombre total de voix attribué aux délégués représentant les Clubs de District = 49/51 x nombre total de voix attribué aux Clubs de Ligue).

(…)

LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

DOMAINE DE LA TALINTEY
BP19 - 1 RUE DE LA GRANDE DOUVE

54250 CHAMPIGNEULLES

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020 Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	61 269		61 269	1,25	61 269	1,20
. Constructions	2 018 776	1 268 907	749 869	15,25	1 070 956	21,06
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	64 692	64 692	0	0,00	0	0,00
. Autres immobilisations corporelles	967 005	879 685	87 320	1,78	167 780	3,30
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	31 680		31 680	0,64	41 680	0,82
. Autres	3 550		3 550	0,07	3 550	0,07
TOTAL (I)	***3 146 973***	***2 213 284***	***933 689***	18,99	***1 345 235***	26,45
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 248 045	47 915	1 200 130	24,41	881 639	17,33
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	762 979		762 979	15,52	969 690	19,07
Valeurs mobilières de placement	165 860		165 860	3,37	165 860	3,26
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 786 084		1 786 084	36,33	1 669 411	32,82
Charges constatées d'avance	66 927		66 927	1,36	54 217	1,07
TOTAL (II)	***4 029 895***	***47 915***	***3 981 980***	81,01	***3 740 817***	73,55
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (0 + I + II + III + IV + V)	***7 176 869***	***2 261 199***	***4 915 669***	100,00	***5 086 053***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	2 098 941	42,70	2 098 941	41,27
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	323 974	6,59	304 435	5,99
Excédent ou déficit de l'exercice	57 561	1,17	19 539	0,38
Situation nette (sous total)	2 098 941	42,70	2 098 941	41,27
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement			42 009	0,83
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***2 480 477***	50,46	***2 464 925***	48,46
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	142 531	2,90	84 393	1,66
TOTAL (II)	***142 531***	2,90	***84 393***	1,66
PROVISIONS				
Provisions pour risques	109 800	2,23	31 800	0,63
Provisions pour charges	251 005	5,11	255 646	5,03
TOTAL (III)	***360 805***	7,34	***287 446***	5,65
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	402 406	8,19	289 591	5,69
Emprunts et dettes financières diverses	3 540	0,07	8 564	0,17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 566	5,00	640 204	12,59
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	649 864	13,22	985 583	19,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	550 480	11,20	109 348	2,15
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	80 000	1,63	216 000	4,25
TOTAL (IV)	***1 931 856***	39,30	***2 249 289***	44,22
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**4 915 669**	100,00	***5 086 053***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Compte rendu financier de la saison 2019 – 2020

présenté par M. Michel Spindler, trésorier général

BILAN 30 JUIN 2020

L'ACTIF

Le total de l'actif du bilan s'élève à la somme de 4 915 669 €.

L'actif immobilisé correspond au total brut des immobilisations corporelles pour 3 146 973 € sous déduction des amortissements pour un montant de 2 213 284 € soit un montant total net de 933 689 € dont des immobilisations financières pour 35 230 €.

L'actif circulant d'un montant total net de 3 981 980 € est constitué de créances pour un total de 1 248 045 € des provisions pour créances douteuses de 47 915 €, divers autres comptes débiteurs pour un montant de 762 979 €, dont la Fédération pour 363 946 €, des partenaires pour 280 000 €, et diverses subventions à recevoir pour un total de 222 788 €.

Les valeurs mobilières de placements s'élèvent à 165 860 € qui correspondent à des parts sociales souscrites auprès de la Caisse d'Epargne.

Le montant de nos disponibilités s'élève à 1 786 084 €.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 66 927 € dont 30 535 € relatifs à divers contrats d'assurances.

LE PASSIF

Le total du passif du bilan s'élève à la somme de 4 915 669 €.

L'ensemble de nos fonds propres s'élève à 2 098 941 € dont les reports à nouveau pour 323 974 € et du résultat au 30 juin 2020, 57 561 €.

Des fonds dédiés pour 142 531 € d'engagements à réaliser.

Le montant des provisions pour risques et charges s'élèvent à 360 805 € dont 235 030 € pour la retraite des salariés.

L'ensemble de nos dettes s'élève à 1 931 856 € dont les emprunts bancaires pour 402 406 €, divers dépôts et cautionnements pour 3 540 €, des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 245 566 €, des dettes fiscales et sociales pour 649 864 €, les autres dettes pour 550 480 € dont notre participation au fonds de solidarité accordé à l'ensemble de nos clubs pour un montant de 313 000 €.

Les produits constatés d'avance s'élèvent pour 80 000 €

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	5 189 183		5 719 522		-530 339	-9,26
dont ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de services	684 383		601 641		82 742	13,75
dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	2 270 962		2 305 726		-34 764	-1,50
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	1 131 048		921 754		209 294	22,71
Utilisations des fonds dédiés	84 393				84 393	N/S
Autres produits	7 438		92 840		-85 402	-91,98
Total des produits d'exploitation (I)	***9 367 406***		***9 641 483***		***-274 077***	-2,83
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	891 523		895 458		-3 935	-0,43
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	2 727 076		3 355 777		-628 701	-18,72
Aides financières	1 521 072		1 457 397		63 675	4,37
Impôts, taxes et versements assimilés	293 586		264 400		29 186	11,04
Salaires et traitements	2 040 298		2 302 932		-262 634	-11,39
Charges sociales	772 883		960 621		-187 738	-19,53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	246 348		276 537		-30 189	-10,91
Dotations aux provisions	73 359		4 755		68 604	N/S
Reports en fonds dédiés	142 531				142 531	N/S
Autres charges	178 934		253 540		-74 606	-29,42
Total des charges d'exploitation (II)	***8 887 611***		***9 771 418***		***-883 807***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***479 795***		***-129 935***		***609 730***	469,26
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	6 823		6 193		630	10,17
Autres intérêts et produits assimilés			925		-925	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	869		4 101		-3 232	-78,80
Total des produits financiers (III)	***7 692***		***11 219***		***-3 527***	-31,43
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 429		989		440	44,49
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	***1 429***		***989***		***440***	44,49
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***6 263***		***10 230***		***-3 967***	-38,77

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	Variation sur 12 mois (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***486 059***	***-119 705***	***605 764***	506,05
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	117 832	145 863	-28 031	-19,21
Sur opérations en capital	42 009	44 366	-2 357	-5,30
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	***159 841***	***190 229***	***-30 388***	-15,96
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	57 571	21 959	35 612	162,17
Sur opérations en capital	204 413	20 165	184 248	913,70
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	313 027		313 027	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	***575 011***	***42 124***	***532 887***	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***-415 170***	***148 104***	***-563 274***	-380,31
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	13 327	8 860	4 467	50,42
Total des produits (I + III + V)	9 534 939	9 842 930	-307 991	-3,12
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	9 477 378	9 823 391	-346 013	-3,51
EXCEDENT OU DEFICIT	***57 561***	***19 539***	***38 022***	194,60

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS :		
Dons en nature		
Prestations en nature	358	451
Bénévolat	48 577	85 928
TOTAL	***48 936***	***86 379***
CHARGES :		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	358	451
Prestations		
Personnel bénévole	48 577	85 928
TOTAL	***48 936***	***86 379***

Compte rendu financier de la saison 2019 – 2020

présenté par M. Michel Spindler, trésorier général

LE COMPTE DE RESULTAT

LES PRODUITS

L'ensemble des produits s'élève à la somme de 9 534 939 €.

Les produits de fonctionnement se totalisent à 8 236 359 €, dont 2 362 793 € qualifiés de ressources associatives regroupant l'ensemble des subventions et nos partenaires, 4 246 492 €, de ventes regroupant les licences, licences assurance et les droits de changements de clubs. 942 391 € de production vendue correspondant à la facturation des cotisations, engagements et amendes, les prestations vendues 684 383 € provenant pour l'essentiel des formations IR2F auquel s'ajoutent des recettes de locations et des produits divers.

LES CHARGES

L'ensemble des charges s'élève à la somme de 9 477 378 €

Les charges de fonctionnement se totalisent à 2 634 796 € regroupant entre autre les fournitures de consommables, des locations, des primes d'assurance, du personnel extérieur, des dotations aux clubs et des transports et déplacements.

Les impôts et taxes correspondant à 293 586 € dont 195 310 € pour la taxe sur les salaires.

Le montant des charges de personnel correspond à 2 813 182 € dont 772 883 € de charges sociales.

Les dotations aux amortissements 198 433 € et des engagements à réaliser 142 531 €.

Le résultat financier est de 6 263 € et le résultat courant de 486 059 € le résultat exceptionnel de 415 170 €

Le résultat des comptes au 30 juin 2020 est bénéficiaire de 57 561 €

LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL

PREVISIONNEL 2020/2021

Bases 1 543 clubs actifs ou partiellement inactifs *statistiques au 18 mai 2020 201 953*

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
60 - ACHAT		**70 - VENTES**	
Droits changements clubs	173 250	Droits changements clubs	945 900
Licences	634 828	Licences	2 863 042
Equipement	220 278	Licences asssurances	622 826
Objets promotionnels, coupes, médailles, cadeaux, &cussons	15 850	Billetterie	0
Brochures	7 000	Brochures	500
Autres	300	Divers	20
TOTAL 60 - ACHAT	**1 051 506**	**TOTAL 70 - VENTES**	**4 432 288**
60 - COTISATIONS FEDERALES	92 580	**70 - COTISATIONS FEDERALES**	92 580
TOTAL 60 - COTISATIONS FEDERALES	**92 580**	**TOTAL 70 - COTISATIONS FEDERALES**	**92 580**
60 - ACHATS NON STOCKES		**70 - PRODUCTION VENDUE- BIENS & SERVICES**	
Eau - Electricité - Gaz	47 100	Cotisations & engagements ligues	461 528
Divers	5 000	Dispositions financières	453 000
Fournitures de bureau	15 500	Compétitions	35 000
TOTAL 60 - ACHATS NON STOCKES	**67 600**	Droits de procédures & comparutions	17 000
61 - SERVICES EXTERIEURS		Pôles espoirs - participation familles	128 000
Sous traitance	13 250		
Locations	290 236	**TOTAL 70 - PRODUCTION VENDUE BIENS & SERBICES**	**1 094 528**
Entretien immeuble	200 500	**70 -PRESTATIONS DE SERVICES**	
Entretien mobilier de bureau	17 000	Locations	69 200
Licences assurances	626 813	Divers	1 100
Assurances - contrats divers	91 171	IR2F	813 856
Frais de colloques - séminaires - conférence			
TOTAL 61 - SERVICES EXTERIEURS	**1 238 970**	**TOTAL 70 - PRESTATIONS SERVICES**	**884 156**
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
Presations formateurs	347 822		
Honoraires	63 472		
Prestataires de services	31 200		
Annonces & publications	200		
Transports, missions & réunions	399 493		
Actions ETR	222 642		
IR2F	270 215		
Hébergements liés aux formations	325 000		
Pôles espoirs	21 850		
Missions & Réceptions	10 000		
Frais postaux & Téléphone	69 200		
Frais divers	4 500		
Organisations de compétitions	105 520		
TOTAL 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**1 871 114**		
63 - IMPOTS & TAXES			
Taxes sur salaires	203 468		
Formation continue et taxe apprentissage	32 261		
Effort construction	9 216	**74 - SUBVENTIONS**	
Taxes habitations & foncières	47 300	FFF	1 575 308
Autres	18 470	MINISTERE JEUNESSE - SPORTS & COHESION SOCIALES	79 000
TOTAL 63 - TOTAL IMPOTS	**310 715**	REGION	277 000
64 - FRAIS DE PERSONNEL		PARTENAIRES	335 083
Salaires & appointements	2 171 090	Autres	
Charges sociales	887 956		
Autres charges sociales	62 460		
TOTAL 64 - FRAIS DE PERSONNEL	**3 121 505**	**TOTAL 74 - SUBVENTIONS**	**2 266 391**
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES		**75 - - AUTRES PRODUITS DE GESTION**	
Reversements districts	1 392 637	Divers	
Subventions diverses	218 000		
Divers	16 000		
Assemblées et congrès	77 000		
Actions de développements & communications	146 000		
Créances irrécouvrables	32 600		
TOTAL 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	**1 882 237**	**TOTA AUTRES PRODUITS DE GESTION**	**0**
66 -CHARGES FINANCIERES		**76 - PRODUITS FINANCIERS**	
Intérêts des emprunts	3 055	Produits de placements	10 500
TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	**3 055**	**TOTAL 76 PRODUITS FINANCIERS**	**10 500**
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		**77- PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
		QP Subvention investissement	15 000
TOTAL 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	**0**	**TOTAL 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**15 000**
68 - DOTATIONS		**78 - REPRISES DE PROVISIONS**	
Amortissements	149 557		
Pour risques & charges	4 000		
TOTAL 68 DOTATIONS	**153 557**	**TOTAL 78 REPRISES DE PROVISIONS**	**0**
69 - IMPOTS SOCIETES£		**79 - TRANSFERTS DE CHARGES**	
IS annuel	**8 000**	Transferts de charges d'exploitation	1 024 795
		Produit du Mécénat	5 000
TOTAL DES CHARGES	**9 800 841**	**TOTAL PRODUITS**	**9 825 238**
Résultat	24 397		

Budget 2020-2021

présenté par M. Michel Spindler, trésorier général

LES PRODUITS

L'ensemble de nos produits est estimé pour un montant de 9 825 K€ dont détail ci-dessous.
Les recettes pour un montant de 4 432 K€ représentant 50 % de l'ensemble des produits, comprennent le montant des licences, des assurances, ainsi que les droits à changements de clubs,
Les productions vendues 1 978 K€ représentent 20 % de l'ensemble des produits, elles concernent les cotisations, les engagements, les dispositions financières, les frais de procédures, les participations des familles au Pôle espoirs, les produits de formations dispensés par l'IR2F, et les produits de compétitions.
Les produits de fonctionnement pour un total de 2 266 K€ représentent 25 % de l'ensemble des produits ils concernent principalement les subventions et le soutien de nos partenaires.
Des produits financiers pour 10 K€, des produits exceptionnels pour 15 K€ et des transferts de charge pour 1 030 K€ dont 480 K€ de la FFF.

LES CHARGES

L'ensemble des charges s'élève à 9 800 K€ dont détail ci-dessous.
Les achats 1 052 K€ concernent les licences, les droits à changements de clubs, les équipements, les coupes, trophées & médailles et les brochures. Ces charges représentent 11 % de l'ensemble des charges.
Les achats non stockés 67 K€ fournitures de bureau et fournitures de, consommables.
Les services extérieurs pour 1 240 K€ dans lesquels sont regroupés les assurances, les entretiens d'immeuble, les locations et la sous-traitance. Ces charges représentent 13 % de l'ensemble des charges.
Les autres services extérieurs 1 872 K€ comprenant des honoraires, des transports & déplacements, des prestations formation IR2F, des activités ETR, des compétitions et des dépenses diverses, soit 19 % de l'ensemble des charges
Les impôts & taxes 309 K€ dont 202 K€ de taxes sur salaires.
Les frais de personnel 3 122 K€ dont 951 K€ de charges sociales.
Les autres charges pour un montant de 1 883 K€ représentent 19 % de l'ensemble des charges et concernent notamment les reversements aux districts, les subventions accordées, les actions de communications et de développement.
Les dotations aux amortissements, les frais financiers et les provisions s'élèvent à 156 K€,
L'impôt société s'élève à 8 K€.

Le résultat budgétaire 2020/2021 est bénéficiaire de 25 K€

Ligue du Grand Est de Football

Textes soumis aux votes

Proposition pour le maintien de 8 poules de 12 équipes dans le championnat de R2 à l'issue de la saison 2020/2021. A l'issue de la saison 2021/2022, il sera procédé à autant de rétrogradations d'équipes que nécessaire, afin que le championnat de R2 retrouve sa structure habituelle prévue règlementairement, soit 6 poules de 14 équipes.

Objectif : Permet de réguler les rétrogradations sur deux saisons.

Les championnats seniors de Ligue à l'issue de la saison 2020/2021 :

R1
3 groupes de 14 équipes
R2
8 groupes de 12 équipes
R3
17 groupes de 12 équipes

	2 descentes de National 3	
Niveau	**Accessions**	**Rétrogradations**
R1	3 accessions en N3	Les 3 derniers de chaque groupe et le moins bon 9ème
R2	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et les 6 moins bons 10èmes
R3	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et repêchage du meilleur 10ème des groupes B, C, M, N, O, P (groupes de 11)

	3 descentes de National 3	
Niveau	**Accessions**	**Rétrogradations**
R1	3 accessions en N3	Les 3 derniers de chaque groupe et les 2 moins bons 9èmes
R2	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et les 7 moins bons 10èmes
R3	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe

	4 descentes de National 3	
Niveau	**Accessions**	**Rétrogradations**
R1	3 accessions en N3	Les 3 derniers de chaque groupe et les 3 moins bons 9èmes
R2	Le 1er de chaque groupe	Les 3 derniers de chaque groupe
R3	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et le moins bon 10ème des groupes A, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q (groupes de 12)

	5 descentes de National 3	
Niveau	**Accessions**	**Rétrogradations**
R1	3 accessions en N3	Les 4 derniers de chaque groupe
R2	Le 1er de chaque groupe	Les 3 derniers de chaque groupe et le moins bon 9ème
R3	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et les 2 moins bons 10èmes des groupes A, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q (groupes de 12)

	6 descentes de National 3	
Niveau	**Accessions**	**Rétrogradations**
R1	3 accessions en N3	Les 4 derniers de chaque groupe et le moins bon 8ème
R2	Le 1er de chaque groupe	Les 3 derniers de chaque groupe et les 2 moins bons 9èmes
R3	Le 1er de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et les 3 moins bons 10èmes des groupes A, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q (groupes de 12)

Les descentes sont susceptibles d'être augmentées en fonction du nombre d'équipes reléguées des championnats nationaux.

Les championnats seniors de Ligue à l'issue de la saison 2021/2022 :

R1
3 groupes de 14 équipes
R2
6 groupes de 14 équipes
R3
17 groupes de 12 équipes

Ligue du Grand Est de Football

Textes publiés pour information

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

(Décisions du Comité Directeur de la LGEF du 16/05/2020 et 26/08/2020)

Composition des championnats seniors pour la saison 2020 / 2021

R1
4 groupes de 12 équipes
R2
8 groupes de 12 équipes
R3
11 groupes de 12 équipes et 6 groupes de 11 équipes

A l'issue de la saison 2020 / 2021

Accessions au championnat de National 3 (Phase d'accession)

Les équipes participant à la Phase d'Accession Nationale sont :

Les 4 équipes, éligibles à l'accession, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de R1 (soit une équipe par groupe).
Ne participent à cette phase d'accession que les clubs 1ers ou suivants dans l'ordre du classement au terme de la compétition si le premier n'est pas en situation de pouvoir accéder.

Système de l'épreuve

a) La phase d'accession se déroule en deux tours, les deux tours se disputent selon le système à élimination directe, en matchs aller-retour
b) Pour le premier tour, les rencontres et leur ordre sont déterminées par tirage au sort effectué par la Commission Régionale des Compétitions.

Les deux vainqueurs à l'issue des oppositions Aller-Retour du premier tour accèdent en National 3.

c) La rencontre du second tour opposera les perdants des deux oppositions du premier tour.
L'ordre des rencontres sera déterminé par tirage au sort effectué par la Commission Régionale des Compétitions.

Le vainqueur à l'issue de l'opposition Aller-Retour du second tour accède également en National 3.

d) Pour les deux tours, si une équipe marque un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux matchs, elle est désignée comme vainqueur.
Si les deux équipes marquent le même nombre de buts, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur est désignée vainqueur.
En cas d'égalité entre les buts marqués à l'extérieur, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu.

En cas de match perdu par pénalité, le club ayant gain de cause bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3, sauf si la perte du match intervient à la suite d'une réclamation d'après match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.
Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0.

Accessions / rétrogradations

A l'issue de la saison 2020/2021, il sera procédé à autant de rétrogradations d'équipes que nécessaire, afin que le championnat de R1 retrouve sa structure habituelle prévue règlementairement, soit 3 poules de 14 équipes.

Proposition sera faite à la prochaine Assemblée Générale de Ligue pour le maintien de 8 poules de 12 équipes dans le championnat de R2. A défaut, à l'issue de la saison 2020/2021, il sera procédé à autant de rétrogradations d'équipes que nécessaire, afin que le championnat de R2 retrouve sa structure habituelle prévue règlementairement, soit 6 poules de 14 équipes.

A l'issue de la saison 2020/2021, il sera procédé à autant de rétrogradations d'équipes que nécessaire, afin que le championnat de R3 retrouve sa structure habituelle prévue règlementairement, soit 17 poules de 12 équipes.

(Décisions du Comité Directeur de la LGEF du 08/06/2020 et 26/08/2020)

3.1. Accessions :

R1 U16

Le premier de chaque groupe R1 U16 disputera un match de barrage dont le vainqueur accèdera en championnat national U17.

Si une des équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, la seconde accédera en championnat national U17.

Si aucune des deux équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, un match de barrage sera organisé entre les deux équipes classées secondes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un accédant puisse être désigné.

Le match de barrage se jouera sur une rencontre unique sur le terrain du meilleur classé au « Carton Bleu ».

Si, à la fin du temps réglementaire du match de barrage, la partie se termine sur un score égal, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

R1 U18

Le premier de chaque groupe R1 U18 disputera un match de barrage dont le vainqueur accèdera en championnat national U19.

Si une des équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, la seconde accédera en championnat national U19.

Si aucune des deux équipes classées premières n'a règlementairement la possibilité d'accéder, un match de barrage sera organisé entre les deux équipes classées secondes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un accédant puisse être désigné.

Le match de barrage se jouera sur une rencontre unique sur le terrain du meilleur classé au « Carton Bleu ».

Si, à la fin du temps réglementaire du match de barrage, la partie se termine sur un score égal, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Composition des championnats jeunes pour la saison 2020 / 2021

Grand Est
Grand Est U15 Orange
1 groupe de 14 équipes

R1		
Régional U14	***Régional U16***	***Régional U18***
2 groupes de 14 équipes	2 groupes de 12 équipes	2 groupes de 14 équipes
R2		
Régional U15	***Régional U17***	***Régional U19***
3 groupes de 14 équipes	2 groupes de 14 équipes et 1 groupe de 13 équipes	1 groupe de 14 équipes, 1 groupe de 13 équipes et 1 groupe de 11 équipes
R3		
Secteur U14	***Secteur U16***	***Secteur U18***
1 groupe de 14 équipes Alsace, 1 groupe de 12 équipes Lorraine 2 groupes de 10 équipes Champagne-Ardenne à partir de la 2ème phase de la saison en cours	1 groupe de 13 équipes Alsace, 1 groupe de 13 équipes Lorraine 2 groupes de 10 équipes Champagne-Ardenne à partir de la 2ème phase de la saison en cours	2 groupes de 14 équipes Alsace-Lorraine 2 groupes de 10 équipes Champagne-Ardenne à partir de la 2ème phase de la saison en cours

Rétrogradations à l'issue de la saison 2020 / 2021

Grand Est U15 Orange
Les clubs classés aux deux dernières places du championnat Grand Est U15 Orange sont relégués en R1 U16.

R1 U14
Les clubs classés aux quatre dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U14 sont relégués en R2 U15.

R1 U16
Les clubs classés aux deux dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U16 sont relégués en R2 U17.

R1 U18
Les clubs classés aux trois dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U18 sont relégués en R2 U19.

R2 U15
Les clubs classés aux trois dernières places des groupes B et C du Championnat R2 U15 sont relégués en R3 U16 (secteur Alsace et Lorraine)
Les clubs classés aux trois dernières places du groupe A du Championnat R2 U15 sont relégués en U16 District (secteur Champagne Ardenne).
Relégations supplémentaires des 2 moins bons 11èmes des 3 groupes.

R2 U17
Les clubs classés aux trois dernières places du groupe C et aux deux dernières places du groupe B du Championnat R2 U17 sont relégués en R3 U18 (secteur Alsace et Lorraine)
Les clubs classés aux trois dernières places du groupe A du Championnat R2 U17 sont relégués en U18 District (secteur Champagne Ardenne).

R2 U19
Les clubs classés aux trois dernières places dans le groupe A sont relégués en U18 District (secteur Champagne Ardenne).
Les clubs classés aux deux dernières places dans le groupe B sont relégués en R3 U18 (secteur Lorraine)
Les clubs classés aux trois dernières places dans le groupe C sont relégués en R3 U18 (secteur Alsace)

R3 U14
Secteur Alsace : Les clubs classés aux trois dernières places du groupe sont remis à disposition de leur district respectif.
Secteur Lorraine : Les clubs classés aux deux dernières places du groupe sont relégués en Interdistricts U13

R3 U16
Secteur Alsace : Les clubs classés aux trois dernières places du groupe sont remis à disposition de leur district respectif.
Secteur Lorraine : Les clubs classés aux quatre dernières places du groupe sont relégués en Interdistricts U15

R3 U18
Secteur Alsace : Les clubs classés aux six dernières places du groupe sont remis à disposition de leur district respectif.
Secteur Lorraine : Les clubs classés aux cinq dernières places du groupe sont relégués en Interdistricts U18

Les descentes des championnats R1, R2 et R3 peuvent être augmentées en fonction du nombre d'équipes reléguées du championnat National en R1 ou tout cas de figure augmentant le nombre de relégation.

Retour à la pyramide normale des championnats jeunes à l'issue de la saison 2021/2022. Dès lors, si l'application des montées et descentes règlementaires comme prévues ci-dessus devait engendrer un nombre plus important d'équipes au sein d'un groupe que ce qui est stipulé dans l'article 1 du présent règlement, ce dernier ne serait pas complété par un repêchage ou une accession supplémentaire (ex : si un groupe devait être composé règlementairement de 12 équipes et si ce dernier se retrouve avec 13 équipes suite à l'application des décisions ci-dessus, il ne sera procédé à aucun repêchage ou montée supplémentaire afin de compléter le groupe à 14 équipes).

(Décision du Comité Directeur de la LGEF du 22/04/2020)

<u>Article 1</u> - Organisation

La Ligue du Grand Est de Football (L.G.E.F.) organise les championnats régionaux « U18F féminines à 11 » dont la gestion est confiée à la Commission Régionale des Compétitions.

Les règles de jeu fixées par l'International Board, ainsi que les dispositions des règlements généraux de la FFF et des règlements particuliers de la LGEF sont, sous réserve de celles mentionnées dans le présent règlement, intégralement applicables à ce championnat.

Les équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie suivante :

1. ***U18 Régional 1F – dénommé U18 R1F : 12 équipes réparties géographiquement en 2 groupes de 6 équipes ;***
2. ***U18 Régional 2F – dénommé U18 R2F : les équipes sont réparties en groupes de 6 équipes au possible à déterminer selon les engagements.***

En aucun cas des équipes d'un même club ne peuvent participer à un même niveau de compétition, sauf au niveau U18 R2F. Dans ce cas, les restrictions liées à la participation des joueuses en équipe inférieure s'appliquent selon la hiérarchie des équipes définie lors des engagements.

<u>Article 3</u> - Organisation du championnat

Le championnat est organisé en ***2*** phases. ***Quelle que soit la phase, les équipes se rencontrent par match aller/retour.***

<u>Championnat U18 R1F</u>

A l'issue de la première phase :

- ***Les équipes classées aux trois premières places de chacun des deux groupes participeront au niveau U18 R1F « Elite » en phase 2 (1 groupe de 6 équipes) ;***
- ***Les équipes classées aux trois dernières places de chacun des deux groupes participeront au niveau U18 R1F « Espoir » en phase 2 (1 groupe de 6 équipes).***

A l'issue de la saison :

- ***Le club classé premier du niveau U18 R1F « Elite », ou suivants dans l'ordre du classement au terme de la compétition si le premier n'est pas en situation d'accéder conformément au règlement de la Phase d'Accession Nationale au Championnat National Féminin U19, participe à ladite phase d'accession ;***
- ***Les équipes classées aux 2 dernières places du niveau U18 R1F « Espoir » sont reléguées en championnat U18 R2F.***

<u>Championnat U18 R2F</u>

A l'issue de la première phase :

- ***Les douze équipes ayant obtenu le meilleur classement dans leur groupe respectif (à déterminer selon le nombre de groupes) participeront au niveau U18 R2F « Elite » en phase 2 (2 groupes de 6 équipes). Priorité sera donnée à une équipe classée 1ère sur une équipe classée 2ème d'un autre groupe, etc… Au besoin, il sera fait application de l'article 28 des Règlements Particuliers de la LGEF pour départager des équipes de groupes différents à égalité de position ;***
- ***Les autres équipes, non visées par l'alinéa précédent, participeront au niveau U18 R2F « Espoir » en phase 2 (groupes de 6 équipes au possible).***

A l'issue de la saison :

- ***Les équipes classées premières des deux groupes du niveau U18 R2F « Elite » accèdent en championnat U18 R1F. Lorsqu'une équipe classée première d'un groupe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe qui accède.***

Précisions

a) ***Si une équipe est reléguée du Championnat National Féminin U19, elle sera intégrée en championnat U18 R1F ;***

b) ***Outre les dispositions ci-avant fixées, et en fonction des mouvements du championnat national vers le championnat régional, ou inversement, mais aussi de toute autre cause, accèdent ou sont reléguées à l'issue de chaque saison, tant en U18 R1F qu'en U18 R2F, et selon leur classement de la saison en cours, autant d'équipes que nécessaire pour que la composition des groupes des différents championnats de ligue reste conforme à l'article 1 du présent règlement ;***

c) ***Lorsque le nombre total des équipes devant composer une division la saison suivante est inférieur au nombre devant y figurer, les équipes supplémentaires appelées à combler les places vacantes sont repêchées parmi celles qui occupaient les places de relégation, à l'exception de celles classée dernières. Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne peuvent pas être repêchées ;***

d) ***Lorsque le nombre total d'équipes devant composer une division la saison suivante, après la réalisation complète de toutes les dispositions réglementaires ci-avant mentionnées, est encore inférieur au nombre devant y figurer selon l'article 1, il est procédé à une ou plusieurs montées supplémentaires parmi les équipes classées 2ème de leur groupe, puis suivantes le cas échéant ;***

e) ***Avant le début de chaque saison, la ligue publiera sur son site internet l'organigramme des montées et descentes ;***

Dans tous les cas de repêchages ou de montées supplémentaires définis au présent article, le choix des équipes occupant un même rang de classement dans des groupes différents sera effectué conformément aux dispositions de l'article 28 des Règlements Particuliers de la LGEF.

La commission est habilitée à modifier l'organisation de cette compétition avant le début de la saison, et à tout moment de celle-ci, si les nécessités l'exigent.

Article 6 - Calendrier et horaires des rencontres

Le calendrier est établi et diffusé aux clubs par la Commission Régionale des Compétitions.

Les calendriers bruts et groupes sont élaborés par la commission compétente et diffusés sur le site internet de la LGEF et envoyés par mail officiel aux clubs concernés.

Les clubs retourneront, pour la date limite fixée, les calendriers rectifiés à la commission compétente, avec la production des accords de l'adversaire si nécessaire. La commission vérifiera et validera ces calendriers. Il est évident que la commission a tout loisir à refuser des demandes qui ne seraient pas cohérentes.

- Les rencontres féminines jeunes pourront se dérouler selon les créneaux horaires suivants :

**** Samedi après-midi entre 13h45 et 18h,***

**** Dimanche à partir de 10h jusqu'à 13h30.***

Dans le cas où il y aurait recours à une installation nocturne pour jouer ou terminer une rencontre, ladite installation aura été préalablement classée par la FFF, ou validée par la CRTIS.

L'accord du club visiteur est obligatoire lorsque le match doit se dérouler en dehors des conditions définies ci-dessus.

Pour toute MODIFICATION ULTERIEURE (changement de date ou d'heure du coup d'envoi), le club demandeur aura l'obligation de l'adresser via la procédure FOOTCLUBS, au minimum dix jours francs avant la date prévue.

La commission compétente statuera sur la recevabilité de la demande.

Un droit de report, fixé dans les dispositions financières annexées, sera débité au club demandeur.

En cas de deuxième (ou plus) report d'une même rencontre pour terrain impraticable, la commission d'organisation pourra procéder à l'inversion de celle-ci qui, dans ce cas, devra se dérouler à la date prévue sur le terrain de l'adversaire si celui-ci est disponible et praticable.

(Décision du Comité Directeur de la LGEF du 26/08/2020)

<u>Article 4</u> - DEROULEMENT

Le championnat de Régional 1 Futsal se dispute dans chaque groupe par matchs aller-retour.

Pour départager les équipes issues des 3 groupes du championnat Régional 1 Futsal en situation de participer à la Phase d'Accession Interrégionale Futsal, des barrages seront organisés afin de déterminer le club appelé à jouer cette phase d'accession (étant précisé que seuls les clubs en règle avec les obligations fédérales, pourront disputer ces barrages et qu'une équipe classée première dans un groupe sera prioritaire sur une équipe classée seconde d'un autre groupe, etc …).

Pour départager les équipes à égalité de position dans des groupes différents, les pré-barrages suivants seront organisés :

<u>4.1. Cas de 3 équipes concernées</u>

Déroulement des rencontres (après tirage au sort) :

1er match : A-B (sur terrain A)

2ème match : C-perdant 1er match (sur terrain B ou C)

3ème match : C-vainqueur 1er match (sur terrain B ou C)

Chaque équipe jouera une fois à domicile et une fois à l'extérieur.

En cas de résultat nul à l'issue d'une rencontre de pré-barrage, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but.
Sera désigné comme qualifié pour la Phase d'Accession Interrégionale Futsal, le club classé premier de ce mini-championnat.

<u>Décompte des points (pour les pré-barrages)</u>

Le classement se fait par addition de points dans les conditions ci-dessous :

- ***Match gagné : 3 points***
- ***Match gagné après l'épreuve des tirs au but : 2 points***
- ***Match perdu après l'épreuve des tirs au but : 1 point***
- ***Match perdu : 0 point***
- ***Forfait : -1 point***
- ***Match perdu par pénalité : -1 point***

Un match perdu par forfait est réputé l'être sur le score de 0 à 3. Le club adverse obtient le gain du match.
Un match perdu par pénalité entraîne l'annulation des points à l'équipe pénalisée avec un retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués par elle au cours du match. L'équipe déclarée gagnante bénéficie des points du match et le maintien des buts qu'elle a marqués au cours de la partie, buts dont le nombre sera en tout état de cause fixé à un minimum de trois, sauf dans le cas de réclamation d'après-match.

<u>Égalité de points au classement du mini-championnat</u>

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement est établi de la façon suivante :

1) ***Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs ex-æquo.***

2) ***En cas de nouvelle égalité, les clubs sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.***

3) ***En cas de nouvelle égalité, on retient la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours de tous les matches.***

4) ***En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retient en premier celui qui en a marqué le plus grand nombre au cours de tous les matches.***

5) ***En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes***

4.2. Cas de 2 équipes concernées

Déroulement des rencontres (après tirage au sort) :

2 journées aller-retour avec des rencontres A-B / B-A

Sera désigné comme qualifié pour la Phase d'Accession Interrégionale Futsal, l'équipe ayant marqué un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux rencontres.

Si à l'issue du match retour, les deux équipes ont marqué le même nombre de buts sur l'ensemble des rencontres aller-retour, il sera joué une prolongation de 2 x 5 minutes.

Si à l'issue des prolongations, les deux équipes ont toujours marqué le même nombre de buts sur l'ensemble des rencontres aller-retour, les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but.